CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

ARRETE DU PRESIDENT FIXANT LES DATES ET LE LIEU DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE - SESSION 2026

AR-CO-2026-27

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2026-03 du 13 février 2026 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade d'Animateur territorial principal de 1ère classe, session 2026,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dates et lieu des épreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission de l'examen professionnel d'accès au grade d'animateur territorial principal de 1ère classe, se dérouleront les 09 et 10 novembre 2026, au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Le jury d'admission se tiendra à l'issue des épreuves orales, le 12 novembre 2026.

ARTICLE 2 : Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de l'Aude.

Carcassonne, le 22 octobre 2026

Le Président

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE Département de l'Aude

Marc ADIVEZE

Le président :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
011-281100024-20261022-AR-CO-2026-27-AR
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026